

DECLARATION DE PERFORMANCE

N° VBTERA2_02_FR

1. Code d'identification unique du produit type :
Vis de terrasse FX5 inox A2 (1819)
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :
GENCOD du produit et son numéro de lot (cf. l'étiquette de l'emballage du produit)
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification harmonisée applicable, comme prévue par le fabricant :
Utilisé pour les produits de structure en bois
4. Nom raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
N°2363, Taiwan
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :
Système 3
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une autre norme harmonisée :
Le FCBA, laboratoire notifié N°0380, a effectué la détermination du produit type sur la base d'essais de type, de calculs relatifs du type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit, rapport N°2013.262.0277.

8. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances			Spécifications techniques harmonisées
Moment d'écoulement plastique caractéristique	$M_{y,k}$	d = 5 mm	3.947 N.mm	EN 14592 (2012)
Paramètre d'arrachement caractéristique	$f_{ax,k}$ pour une masse volumique caractéristique de 350 kg/m ³	Toutes dimensions	APD	
Paramètre de traversée de la tête caractéristique	$f_{head,k}$ pour une masse volumique caractéristique de 350 kg/m ³	Toutes dimensions	APD	
Capacité de traction caractéristique	$f_{tens,k}$	Toutes dimensions	APD	
Rapport de torsion caractéristique	$f_{tor,k} / R_{tor,k}$	≥ 1,5		
Durabilité	Acier INOX A2	Classe de service : 1, 2 et 3 selon EN 1995-1-1		

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Fait à Saint Vulbas, le 13 février 2023

Frédéric VANIET
Directeur Général

